

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

مجلس المنافسة



Conseil de la concurrence

مجلس المنافسة

Revue de presse de la journée d'étude et de sensibilisation conjointe entre le Conseil de la concurrence et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la TAFNA (Tlemcen) le 20-12-2018 à Tlemcen sur le thème :

Le role, les missions et les procedures de saisine du conseil de la concurrence



DIFFUSER LA CULTURE DE LA CONCURRENCE POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE DES ENTREPRISES

TLEMCEM - Des membres du conseil de la concurrence ont mis l'accent, jeudi lors d'une journée d'étude organisée à Tlemcen, sur l'importance de la diffusion de la culture de la concurrence en Algérie qui reste insuffisamment ancrée dans le pays.

Cette journée, qui s'inscrit dans la stratégie de communication adoptée par le conseil depuis sa réactivation en 2013, vise à diffuser la culture de la concurrence et à sensibiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, les universitaires et autres organisations professionnelles sur "les effets positifs d'une concurrence loyale et d'un marché régulé sur la performance et la compétitivité des entreprises, aussi bien au niveau interne qu'international", a indiqué Mohamed Medjahed, membre permanent de ce conseil.

"A cet égard, notre pays en transition économique (de l'économie administrée à l'économie de marché), nous veillons à la diffusion de la culture de la concurrence par l'organisation de journées d'études outre le programme de conformité de la concurrence entamé depuis 2015 dans le but d'amener les entreprises à respecter volontairement les règles de la concurrence", a-t-il encore souligné.

Initiée par la chambre de commerce et de l'industrie de Tlemcen et la direction du commerce, cette rencontre à laquelle ont pris part des représentants de diverses administrations locales, des universitaires outre des opérateurs économiques s'inscrit dans

le cadre du programme de communication et plaidoyer pour la concurrence initiée par le conseil de la concurrence depuis sa réactivation en 2013, a ajouté M. Medjahed.

Dans une communication intitulée "rôles et missions du conseil de la concurrence", le même responsable a indiqué que le conseil a trois types de missions dont celles de sanctionner les pratiques restrictives à la concurrence et trancher sur les litiges en la matière, de contrôler les concentrations économiques et enfin une mission consultative par laquelle il donne son avis sur toute question concernant la concurrence et tout projet de texte législatif ou réglementaire touchant à la concurrence.

De son côté, Amiche Meriem également membre permanente de ce conseil a expliqué en détail les modalités de saisir le conseil de la concurrence par une requête écrite adressée au président ainsi que toutes les procédures qui suivent cette démarche.

Pour sa part, Korougli Abdelaziz, membre permanent du même conseil a situé les objectifs du programme de conformité avec les règles de la concurrence entamé depuis 2015 dont celui principal d'amener les entreprises à respecter volontairement les règles de la concurrence. Ce projet a été diffusé à plus de 70 entreprises publiques et privées d'envergure nationale représentant tous les secteurs d'activité et a été validé en avril 2018 par le programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne.

Ce programme vise à élaborer un programme de conformité aux lois, règles et règlements, à mettre en place les procédures complémentaires et à instaurer une véritable culture du respect des règles de la concurrence, en plus de la prévention contre les risques d'infraction et la dotation en moyens pour détecter et traiter les infractions.

Les présents à cette journée ont soulevé de nombreuses questions relatives aux missions de ce conseil et aux divers domaines de son intervention pour mieux comprendre son fonctionnement et les lois qui le régissent.

TLEMCCEN

ROLE ET MISSIONS DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE EN DEBAT

Tel a été le thème débattu, jeudi, au palais de la culture Abdelkrim-Dali du chef-lieu, à l'occasion d'une journée d'étude.

Ont pris part à cette rencontre, des experts, économistes, fonctionnaires, universitaires et opérateurs économiques de la région. Organisée par la direction du commerce de la wilaya en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Tafna, cette rencontre a donné lieu à la présentation de 5 communications animées par des membres permanents du Conseil de la concurrence.

Elles ont porté sur "Le rôle et les missions du Conseil de la concurrence", "Les procédures de la saisine du Conseil de la concurrence", "Les procédures d'instruction des demandes d'avis, des plaintes et des notifications des concentrations économiques", "Les études des marchés lancés par le Conseil de la concurrence (méthodologie et procédures)" et "Le programme de conformité aux règles de la concurrence en cours de réalisation". À cette occasion, les tâches qui incombent au Conseil de la concurrence, créé en 1995 et réactivé en 2013 après 10 années d'inactivité, ont été largement expliquées et commentées devant l'assistance.

Parmi ses 12 membres, 4 sont des professionnels qualifiés dans les secteurs de la production, de la distribution, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

Il a été ainsi rappelé que l'institution en question est une autorité administrative indépendante qui dispose d'une compétence quasi juridictionnelle. Dans son rôle de régulateur de marché, les textes de loi lui confèrent une compétence exclusive pour contrôler et réprimer les ententes, les abus de position dominante, la dépendance économique, les concentrations et interdire celle d'entre elles qui risquent de porter atteinte à la concurrence. Le directeur du Commerce, Amar Helleili, dans son allocution d'ouverture a mis l'accent sur le rôle à la fois important et stratégique dévolu au Conseil de la concurrence pour réguler le marché et lutter contre les pratiques restrictives.

Il a souligné que "son caractère indépendant lui attribue des tâches élargies pour agir en conformité avec la liberté de marché pour permettre aux consommateurs d'acquérir les meilleurs produits aux meilleurs prix".

Les débats se sont focalisés sur les effets de la concurrence loyale à l'égard de toutes les parties qui activent dans le cadre de l'économie de marché et de la libre compétition. Les participants à cette journée d'étude ont passé en revue certaines dispositions de l'ordonnance 03-03 du 19 juillet 2003 modifiée et complétée relative à la concurrence en

estimant nécessaire sa modification pour l'adapter à la nouvelle conjoncture économique nationale et internationale.

Le président du Conseil de la concurrence, Amara Zitouni, avait clairement souligné la nécessité de réviser l'ordonnance sur la concurrence pour la mettre en conformité avec la Constitution, indiquant que "l'article 43 de la Constitution amendée en 2016 a consacré 5 principes relatifs à la concurrence que sont l'interdiction de la concurrence déloyale, l'interdiction du monopole, la non-discrimination entre les entreprises publiques et privées en ce qui concerne les aides de l'État, la régulation du marché par l'État et les droits du consommateur".

Les recommandations émises à l'issue des travaux devraient en principe accélérer cette prise de position concernant la révision de l'ordonnance 03-03.

B. A.

TLEMCEM: PLAIDOYER POUR L'ADHESION AUX REGLES DE LA CONCURRENCE

par Khaled Boumediene : Quotidien d'Oran –Samedi, le : 22/12/2018

Le membre permanent du conseil de la concurrence, Medjahed Mohamed Tayeb (Docteur en droit international), a mis l'accent à Tlemcen sur la nécessité de l'adhésion des opérateurs économiques publics et privés, présents sur le marché, au programme de conformité aux règles de la concurrence proposé par le conseil de la concurrence, qui « vise à diffuser la culture de la concurrence insuffisamment ancrée dans notre pays, compte tenu de sa transition d'une économie administrée à une économie du marché et à amener les entreprises à préserver leurs droits et en respecter les valeurs et les objectifs que fondent ces règles de la concurrence ».

En effet, M. Medjahed Mohamed Tayeb, qui a animé jeudi dernier une conférence de presse au palais de la culture « Abdelkader Dali » et ce, en marge de la journée d'étude et de sensibilisation organisée par le conseil de concurrence en collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie de la Tafna sur le thème « Le rôle, les missions et les procédures de saisine du conseil de la concurrence », a indiqué que les effets positifs d'une concurrence loyale, sur l'efficacité économique, la performance des entreprises et la protection du consommateur, n'aboutissent que si l'opérateur s'engage à respecter ces règles de la concurrence. Cette implication permet selon l'orateur de créer une harmonie entre tous les opérateurs pour réduire la fraude, la contrefaçon et réguler toutes sortes de dysfonctionnements sur le marché.

Outre la non-discrimination entre les entreprises publiques et privées en ce qui concerne les aides de l'Etat, la régulation du marché par l'Etat et les droits du consommateur et l'interdiction de la concurrence déloyale, l'implication des opérateurs à ce programme permet aussi d'instaurer des repères sur le marché, éradiquer les cartels qui veulent influencer le marché et les abus dans la position dominante et du monopole sur le marché, et assurer la couverture en cas de dépassements à ces opérateurs qui peuvent bénéficier des clauses de « clémence ou d'amnistie ».

Rappelant les différentes missions judiciaires, consultatives et de contrôle des structures industrielles de cette instance de régulation (créée en 1995) redynamisée en 2013, M. Medjahed a cité les exemples de dossiers de saisine contre les grandes entreprises SNTA, l'ENIE, Ifri et Sonatrach (pour une affaire de monopole des lubrifiants par Naftal), soulignant dans ce cadre que « la jeune autorité de la concurrence qui compte désormais des juges, des professionnels, et des membres d'associations de protection des consommateurs, reçoit un nombre croissant d'études économiques dans le cadre de ses différentes missions, qu'il s'agisse du contrôle des concentrations, des contentieux ou des avis sectoriels. Notre conseil agit en parfaite coordination avec les différentes autorités de régulation sectorielles et ne chevauche nullement leurs prérogatives ». M. Medjahed a, par ailleurs, révélé qu'une

thématique sur le marché concurrentiel du médicament à usage humain a été lancée en 2015 dans le cadre d'une assistance technique du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne (P3A) qui a mis à la disposition du conseil trois experts pour la validation de cette étude déjà réalisée par les cadres de cette autorité.

Pour sa part, le directeur du commerce de Tlemcen, M. Amar Helaili, a fait savoir dans son allocution d'ouverture que « cette journée visant à sensibiliser les opérateurs économiques activant sur le marché, les organisations patronales et les associations de protection des consommateurs sur les effets positifs d'une concurrence loyale, sur l'efficacité économique, la performance des entreprises et la protection du consommateur ». A cette occasion, des membres du conseil de la concurrence (Mrs. Medjahed Mohammed Tayeb, Saadi Boumedienne, SLIMANI Djillali, Korougli Abdelaziz et Mme Amiche Meriem) ont présenté des communications sur le rôle et les missions du conseil de la concurrence, la procédure de saisine du conseil de la concurrence, la procédure d'instruction des demandes d'avis, des plaintes et des notifications des concentrations économiques et les études des marchés lancés par le conseil de la concurrence (méthodologie et procédures).

Culture de la concurrence : Œuvrer pour une «meilleure diffusion»

PUBLIE LE : 22-12-2018

Des membres du Conseil de la concurrence ont mis l'accent, jeudi dernier, lors d'une journée d'étude organisée à Tlemcen, sur l'importance de la diffusion de la culture de la concurrence en Algérie qui reste insuffisamment ancrée dans le pays.

Des membres du Conseil de la concurrence ont mis l'accent, jeudi dernier, lors d'une journée d'étude organisée à Tlemcen, sur l'importance de la diffusion de la culture de la concurrence en Algérie qui reste insuffisamment ancrée dans le pays.

Cette journée, qui s'inscrit dans la stratégie de communication adoptée par le Conseil depuis sa réactivation en 2013, vise à diffuser la culture de la concurrence et à sensibiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, les universitaires et autres organisations professionnelles sur «les effets positifs d'une concurrence loyale et d'un marché régulé sur la performance et la compétitivité des entreprises, aussi bien au niveau interne qu'international», a indiqué Mohamed Medjahed, membre permanent de ce Conseil.

«A cet égard, notre pays en transition économique (de l'économie administrée à l'économie de marché), nous veillons à la diffusion de la culture de la concurrence par l'organisation de journées d'études outre le programme de conformité de la concurrence entamé depuis 2015 dans le but d'amener les entreprises à respecter volontairement les règles de la concurrence», a-t-il encore souligné. Initiée par la chambre de commerce et de l'industrie de Tlemcen et la direction du commerce, cette rencontre, à laquelle ont pris part des représentants de diverses administrations locales, des universitaires outre des opérateurs économiques, s'inscrit dans le cadre du programme de communication et plaidoyer pour la concurrence initiée par le Conseil de la concurrence depuis sa réactivation en 2013, a ajouté M. Medjahed.

Dans une communication intitulée «Rôles et missions du Conseil de la concurrence», le même responsable a indiqué que le Conseil a trois types de missions dont celles de sanctionner les pratiques restrictives à la concurrence et trancher sur les litiges en la matière, de contrôler les concentrations économiques et enfin une mission consultative par laquelle il donne son avis sur toute question concernant la concurrence et tout projet de texte législatif ou réglementaire touchant à la concurrence.

De son côté, Amiche Meriem, également membre permanente de ce Conseil, a expliqué en détail les modalités de saisir le Conseil de la concurrence par une requête écrite adressée au président ainsi que toutes les procédures qui suivent cette démarche. Pour sa part, Korougli Abdelaziz, membre permanent du même Conseil, a situé les objectifs du programme de conformité avec les règles de la concurrence entamé depuis 2015 dont celui principal d'amener les entreprises à respecter volontairement les règles de la concurrence. Ce projet, diffusé à plus de 70 entreprises publiques et privées d'envergure nationale représentant tous les secteurs d'activité, a été validé en avril 2018 par le programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne.

Ce programme vise à élaborer un programme de conformité aux lois, règles et règlements, à mettre en place les procédures complémentaires et à instaurer une véritable culture du respect des règles de la concurrence, en plus de la prévention contre les risques d'infraction et la dotation en moyens pour détecter et traiter les infractions. Les présents à cette journée ont soulevé de nombreuses questions relatives aux missions de ce Conseil et aux divers domaines de son intervention pour mieux comprendre son fonctionnement et les lois qui le régissent.

محمد مجاهد عضو المجلس الوطني للمنافسة يؤكد من تلمسان *من لا يحترم القواعد الاقتصادية لا مكان له بالأسواق العالمية*

يوم: 2018-12-22 بقلم: فائزة. ش

تحدث الخبير القانوني و الدكتور محمد مجاهد من المجلس الوطني للمنافسة عن الدراسة التي شرع فيها المجلس سنة 2015 و التي ستطبق قريبا و تخص سوق الأدوية حيث قام بالدراسة خبراء جزائريون بالتعاون مع مختصين بالاتحاد الأوروبي للاستعانة بتجربتهم و الدراسة في مرحلتها الأخيرة من شأنها ضبط السوق و الوقوف على النقائص و كذلك يسعى المجلس لإبعاد المنافسة غير الشريفة و قال الخبير في لقاء نظمه مديرية التجارة بالتنسيق مع غرفة التجارة و الصناعة بتلمسان بقصر الثقافة بإمامة أن *السوق أصبح مفتوحا على التجارة العالمية و على المتعاملين الاقتصاديين في القطاعين العام و الخاص و يجب احترام قواعد المنافسة ليكون المتعامل الاقتصادي في الواجهة مع الدول المتقدمة و من لا يحترم قواعد المنافسة ليس له مكانا في السوق* مضيفا *عندما يجد المجلس الوطني للمنافسة المؤسسات ملتزمة بالمطابقة فإن الإدارة و محققي المجلس يقدمون لها المساعدة في تكوين إطاراتها للتعرف على خطوات المنافسة و التقليل من العقوبات* و ذكر الخبير بقضية متعامل اقتصادي رفع دعوى ضد شركة *سونطراك* لأن المتعامل كانت تجمعها في البداية اتفاقية معها ثم وجد نفسه يتعامل مع شركة *نفطال* و تدخل المجلس لفض المشكل من خلال إجراءات التعهد وأشار الخبير لقضايا مماثلة كانت محل إخطار لتجاوز بعض الشركات لقواعد المنافسة و تم تسليط العقوبات عليها.